

ENTENTE ENTRE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

et

LES COLLÈGES

ci-après nommés : LES ÉTABLISSEMENTS

- Attendu que l'Université Laval a exprimé clairement dans son mémoire déposé à la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités* son intention de poursuivre sa collaboration avec les collèges et, plus spécifiquement dans sa recommandation 2, a proposé « un arrimage amélioré et continu des programmes entre la formation collégiale préuniversitaire et l'université, par l'implication directe des professeurs des deux niveaux d'enseignement supérieur »;
- Attendu que la Fédération des cégeps du Québec, dans la recommandation 1 de son mémoire déposé à la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, propose « Que les cégeps et les universités travaillent davantage ensemble, en harmonisant leurs programmes et leurs approches au lieu de les dédoubler afin que les ressources financières investies dans les deux réseaux soient mieux utilisées. »;
- Attendu que l'Association des Collèges privés du Québec, dans son mémoire déposé dans le cadre du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, propose un assouplissement des règles de fonctionnement du système scolaire et de la structure de la formation préuniversitaire pour permettre de mieux l'arrimer avec la formation universitaire et ce, particulièrement en sciences humaines;
- Attendu que les parlementaires de l'Assemblée nationale recommandent le « développement de partenariats entre des établissements des deux ordres d'enseignement » dans leur Rapport de la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités* dans le but d'assurer une plus grande efficacité du système d'enseignement supérieur;
- Attendu que l'Université Laval, dans le cadre du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, a pris position pour le maintien des collèges dans le réseau de l'enseignement supérieur;
- Attendu que l'Université Laval, dans son plan stratégique intitulé *La passion de la réussite* énonçant les grandes orientations pour la période 2003 – 2007, s'est donné comme première orientation *La réussite par une formation ouverte et de haute qualité* dans laquelle il est précisé que « Le véritable test de l'accomplissement de la mission de formation de l'Université, c'est la réussite des étudiants et des étudiantes dans leur projet d'études ».
- Attendu que l'Université Laval, par le biais de l'accord-cadre signé avec les établissements collégiaux signataires de la présente entente, a démontré sa volonté d'établir un véritable partenariat et prévoit parmi les formes de collaborations énoncées dans cet accord « la coordination entre les programmes de deux établissements pour éviter toute duplication et faciliter le passage harmonieux d'un établissement à l'autre »;

DANS LE BUT DE FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES, LES PARTIES CONVIENNENT DE :

- a) Établir une meilleure cohérence entre la formation préuniversitaire et universitaire et assurer ainsi une plus grande qualité dans les programmes;
- b) Assurer des apprentissages significatifs aux étudiants et aux étudiantes des deux ordres d'enseignement en leur offrant des programmes de formation collégiale et universitaire qui se distinguent par une continuité dans la séquence des cours;
- c) Assurer chez le personnel enseignant une meilleure compréhension des programmes préuniversitaires et universitaires à chaque ordre d'enseignement.

ACTIONS :

- 1) Procéder à une analyse d'arrimage entre les programmes d'études préuniversitaires et les programmes universitaires de premier cycle.
- 2) Développer des mécanismes d'échange et de concertation entre les établissements.

COMITÉ CONJOINT DE COORDINATION

La coordination de la présente entente est assumée par un comité conjoint formé de trois représentants de l'Université Laval et de trois représentants des collèges dont un des collèges privés.

Le comité conjoint aura la responsabilité d'établir les priorités, de former les groupes de travail, de définir leurs mandats, d'établir un calendrier des travaux et de s'assurer de la bonne marche des travaux.

LA DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties. Cette entente se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des parties ne donne un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie, de son intention d'y mettre fin.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À :

_____ ce _____ 2004

pour l'Université Laval

Michel Pigeon
Recteur

Christiane Piché
Vice-rectrice aux études

Serge Talbot
Directeur général du premier cycle

pour le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Daniel Marcotte
Directeur général

Richard Pigeon
Directeur des études

pour le Collège d'Alma

Jean Paradis
Directeur général

Hélène O'Bomsawin
Directrice des études

pour le Cégep de Baie-Comeau

Roger Lapointe
Directeur général

Nicole Boulay
Directrice des études

pour le Cégep Beauce-Appalaches

Charles Garneau
Directeur général

Paul Decelles
Directeur des études

pour le Cégep Champlain – St. Lawrence, Champlain Regional College

John Keyes
Directeur

Bertrand Daigneault
Directeur des études, Champlain Regional College

Vacant

Directeur adjoint, enseignement et affaires pédagogiques

pour le Cégep de Drummondville

Normand Bernier
Directeur général

Marcel Boutin
Directeur des études

pour le Collège François-Xavier-Garneau

Yves Blouin
Directeur général

Gaston Faucher
Directeur des études

pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles

Roland Auger
Directeur général

Jean-Pierre Villeneuve
Directeur des études

pour le Collège Laflèche

Marcel Côté
Directeur général

Jean Morin
Directeur des études

pour le Cégep de La Pocatière

Christiane Hardy
Directrice générale

René Fradette
Directeur des études, par intérim

pour le Cégep Lévis-Lauzon

Nicole Lafleur
Directrice générale

Germain Bouffard
Directeur des études

pour le Cégep Limoilou

Maurice Carrier
Directeur général

Richard Fillion
Directeur des études

pour le Cégep de Matane

Émery Béland
Directeur général

Louis Poirier
Directeur des études

pour le Collège Mérici

Pierre L'Heureux
Directeur général

Paulette Dupuis
Directrice des études

pour le Campus Notre-Dame-de-Foy

Bernard Lamy
Directeur général

Claude Roy
Directeur des études

pour le Cégep de Rimouski

Raymond Giguère
Directeur général

Josée Lafleur
Directrice des études, par intérim

pour le Cégep de Rivière-du-Loup

Gilles Bacon
Directeur général

Yves Goudreault
Directeur des études

pour le Cégep de Sainte-Foy

Denis Juneau
Directeur général

Carole Lavoie
Directrice des études

pour le Cégep de Sept-Îles

Christian Gagnon
Directeur général

Donald Bhérier
Directeur des études

pour le Collège Shawinigan

Louise Trudel
Directrice générale

Roger Bouchard
Directeur des études

pour le Cégep de Thetford

André Thivierge
Directeur général

Michel Vachon
Directeur des études

pour le Cégep de Trois-Rivières

Jean-Denis Leduc
Directeur général

Michel Lauzière
Directeur des études

pour le Cégep de Victoriaville

Vincent Guay
Directeur général

Réjean René
Directeur des études